



Le +syndical

Bernard VAN CRAEYNEST
PRESIDENT
Tel 01.55.30.12.04 • Fax 01.55.30.13.13
bernard.vancraeynest@cfecgc.fr

Destinataires :
**Présidents des Fédérations et Syndicats
non fédérés**
Présidents des Unions territoriales

Paris, le 30 mai 2012

BVC/CM

Cher(e) Collègue,

Une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 7 juin prochain. Comme vous le savez sans doute, cette assemblée suscite d'importants débats.

Je crois nécessaire, en ma qualité de Président, de rappeler l'importance de cette AGE. Nous ne pouvons pas avoir d'hésitation sur sa tenue effective, son objet et l'issue que nous en attendons.

Cette AGE a été convoquée régulièrement et il ne peut plus être question d'un ajournement ou d'un report sauf à enfreindre les règles statutaires de notre organisation. Cela ne peut raisonnablement se concevoir pour cette raison ; et il en va aussi de la pérennité de la CFE-CGC.

L'objet est clairement identifié : il s'agit, par priorité, de sécuriser juridiquement nos statuts sur le caractère catégoriel de notre confédération, en considération de la nouvelle législation sociale sur la représentativité syndicale. Il nous faut également régler les questions relatives à la désignation d'un commissaire aux comptes pour répondre aux exigences formelles de transparence financière et, enfin, autoriser la création d'une SCI.

Il y a urgence sur ces trois sujets. Nul ne peut le contester.

J'ai pris par ailleurs en compte le besoin exprimé par plusieurs d'entre nous d'une évolution plus générale de nos statuts sur les règles relatives à la gouvernance et au fonctionnement interne de notre confédération.

J'ai laissé toute latitude au débat et à l'exposé des diverses positions. Elles se sont exprimées au cours des huit derniers mois dans des groupes de travail préparatoires constitués de représentants de toutes les composantes de l'organisation.



Mais s'il n'y a pas de tabou sur les sujets à aborder entre nous, nous ne sommes pas d'accord à ce jour sur les priorités à traiter, et chacun doit bien comprendre les véritables enjeux du débat : si la gouvernance n'est pas modifiée dans de brefs délais, la CFE-CGC peut continuer à vivre ; mais si nos statuts ne sont pas adaptés en urgence, alors nous prenons un risque immédiat en terme de représentativité.

Quelques fédérations pourraient malgré tout continuer à exister dans leur secteur d'activité, mais la plupart perdraient directement leur représentativité. Je ne peux donc pas accepter le report de l'AGE entraînant potentiellement un tel affaiblissement de notre organisation.

Régulièrement convoquée, l'AGE du 7 juin se tiendra et chaque participant y prendra ses responsabilités devant ses mandats pour l'avenir de la CFE-CGC.

Je suis déterminé à conduire cette assemblée vers sa réussite pour traiter les points clés urgents et incontournables au regard de la loi de 2008. Cette AGE se tiendra, avec la volonté partagée par tous de ne se séparer qu'après avoir voté sur les sujets prioritaires. Le traitement de ces sujets ne doit pas être affecté par le souhait d'une réforme plus générale.

Il en va de la responsabilité de tous.

Les groupes de travail continueront à fonctionner d'ici l'automne en vue de dégager un consensus sur les souhaits d'adaptation de nos règles de fonctionnement interne.

Je ne peux, en ma qualité de Président, mettre en péril la pérennité de notre organisation et je compte sur le soutien de chacun d'entre vous pour mener à bien cette Assemblée du 7 juin prochain.

En aucune façon cela n'affectera le fonctionnement démocratique de notre organisation (bien au contraire) ni sa mutation réfléchie, par delà les querelles et les dangers du moment, pour construire notre avenir ensemble, avec tous les militants.

Je compte sur votre soutien à tous et vous adresse, Cher(e) Collègue, mes très cordiales salutations.

Bernard VAN CRAEYNEST